

Le 25 juin 2020 à 19h30, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni, en séance publique à La Hersonnière de Plémet, sous la présidence de M. Romain Boutron, Maire.

Le nombre de conseillers municipaux en exercice est de 29.

Présents :

M. BOUTRON Romain, Mme NEVO Chantal, M. RAULT Patrick, Mme POINEUF Elisabeth, M. PIGNARD Didier, Mme BOUTBIEN Elodie, M. FERNANDEZ Ronan, Mme BEUREL Delphine, M. BLOUIN Pierre-Yves, Mme DUBOIS Amandine, M. BOUDARD Bernard, Mme BREUVART Sandrine, M. RAULT Patrice, Mme THÉBAULT Pascale, M. JOSSE Guénaël, Mme CHAUVEL Isabelle, M. ROUAULT Sébastien, Mme BRICHORY Annick, M. LE TÉNO Anthony, Mme SAVENAY Brigitte, M. LE MÉE Jacques, Mme BASSET Sandrine, M. ROCABOY Michel, Mme JOUET Chrystelle, M. LE MAITRE François, Mme JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie, Mme SOULABAILLE Anne-Marie, M. MONTEIL Guy

Absent(s) ayant donné(s) un pouvoir :

M. PERROQUIN Jérôme pouvoir à M. PIGNARD Didier

Absent(s) n'ayant pas donné de pouvoir :

Secrétaire de Séance :

M. LE MÉE Jacques

Le procès-verbal de la séance précédente est approuvé à l'unanimité des présents.

L'ordre du jour complémentaire est accepté à l'unanimité des présents à savoir :

- Mise à disposition d'agents communaux pour l'association AFR

M. le Maire informe les membres du conseil Municipal que la commune a fait l'acquisition de 5000 masques en tissus réutilisables, qui ont été distribué à la population, très rapidement après le déconfinement, il remercie les conseillers qui se sont investis dans la distribution.

M. le Maire informe les conseillers municipaux l'organisation des services municipaux lors du confinement, et du travail effectué par certains services (cuisine centrale, services technique, MDE...). Il souhaite informer l'ensemble du Conseil Municipal, que des agents ayant maintenue une activité pendant cette période ont sollicité l'octroi d'une prime et qu'il n'a pas souhaité octroyer cet avantage et s'en explique.

Il ajoute, qu'un projet de parc éolien serait à l'étude sur la commune de Plumieux mais que pour le moment, aucune information n'est parvenue en mairie

Enfin, il informe qu'il a fait intervenir un camion de débouchage des réseaux Eaux Usées rue de Dinan, et que l'intervention sera facturée aux propriétaires du logement responsable de la pollution.

Délibérations du conseil municipal

Rapporteur : Romain BOUTRON, Maire

Pour l'ensemble des budgets annexes communaux et du budget principal, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes de gestions, les comptes administratifs et d'affecter les résultats pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Les budgets communaux ont été présentés dans l'ordre suivant :

- *Budget Annexe Cuisine Centrale*
- *Budget Annexe Lotissement de La Mare La Ferrière*
- *Budget Annexe Lotissement du Clos Doré- St Lubin*
- *Budget Annexe Lotissement Centre Bourg*
- *Budget Annexe Lotissement Rue du Courtil*
- *Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava*

Les Comptes de gestion et administratif des Budgets Principal et Annexe Assainissement ont été présentés ensemble compte tenu du transfert de la compétence assainissement à LCBC et du résultat de clôture du budget annexe Assainissement au Budget Commune.

Comptes de gestion

M. Le Maire a rappelé que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, le conseil municipal s'est prononcé sur l'exécution de la tenue des comptes du Trésorier pour l'année 2019.

Compte administratif

Sous la présidence de Mme Elodie BOUTBIEN, adjointe chargée de la préparation des documents budgétaires, le Conseil Municipal examinera les comptes administratifs communaux 2019.

Conformément au CGCT, et au décret n° 2012-1246 du 7/11/2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, hors de la présence de M. Romain BOUTRON, Maire, le Conseil Municipal a été invité à approuver les comptes administratifs des budgets principal et annexes 2019.

Affectation des résultats

Le Conseil Municipal a été invité à délibérer pour affecter les résultats 2019 des sections de fonctionnement et d'investissement.

2- Approbation des comptes de gestion

2.1 Budget Annexe Cuisine Centrale

Le compte de gestion du budget annexe « Cuisine Centrale » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 61.162,16 €
- Résultat de clôture 2019 : - 117.754,10 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 19.691,55 €
- Résultat de clôture 2019 : 17.848,04 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Cuisine Centrale », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

2.2 Budget Annexe Lotissement de La Marre – La Ferrière

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Mare » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0 €
- Résultat de clôture 2019 : + 2.123,70 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0 €
- Résultat de clôture 2019 : - 2.123,64 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement de la Mare », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

2.3 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Clos Doré » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0 €
- Résultat de clôture 2019 : - 89.583,06 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0 €
- Résultat de clôture 2019 : 31.543,39 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Clos Doré », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

2.4 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement Centre Bourg » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0 €
- Résultat de clôture 2019 : 0 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 57.705,80 €
- Résultat de clôture 2019 : - 57.705,80 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement Centre Bourg », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

2.5 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement du Courtil » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 25.083,92 €
- Résultat de clôture 2019 : 21.083,90 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 12.962,52 €
- Résultat de clôture 2019 : - 55.228,64 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Courtil », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

2.6 Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava

Le compte de gestion du budget annexe « Lotissement de la Croix Hyava » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0 €
- Résultat de clôture 2019 : 0 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 0 €
- Résultat de clôture 2019 : 0 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Lotissement du Courtil », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

Voté à l'unanimité

3- Approbation des comptes administratifs

3.1 Budget Annexe Cuisine Centrale

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Cuisine Centrale ».

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	512.664,21€	451.502,05 €	- 61.162,16 €
Résultat reporté de 2018	56.591,94 €		- 56.591,94 €
Investissement	37.776,40 €	57.467,95 €	19.691,55 €
Résultat reporté de 2018	1.843,51 €		- 1.843,51 €
Reste à réaliser	0€	0€	0€
Résultat final	608.875,96 €	508.970 €	- 99.906,06 €

Voté à l'unanimité

3.2 Budget Annexe Lotissement de La Marre – La Ferrière

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2018 du budget annexe « Lotissement de la Mare ».

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté de 2018	0 €	2.123,70 €	2.123,70 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté de 2018	2.123,64 €	0 €	- 2.123,64 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €
Résultat final	2123.64€	2123.70€	0,06 €

Voté à l'unanimité

3.3 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré ».

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté de 2018	89.583,06 €	0 €	- 89.583,06 €
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté de 2018	0 €	31.543,39 €	31.543,39 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €
Résultat final	89.583,06 €	31.543,39 €	- 58.039,67 €

Voté à l'unanimité

3.4 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement Centre Bourg ».

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	57.705,80 €	57.705,80 €	0 €
Résultat reporté de 2018	0 €	0 €	0 €
Investissement	57.705,80 €	0 €	- 57.705,80 €
Résultat reporté de 2018	0 €	0 €	0 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €
Résultat final	115.411,60 €	57.705,80 €	- 57.705,80 €

Voté à l'unanimité

3.5 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement du Courtil ».

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	76.753,12 €	101.837,04€	25.083,92 €
Résultat reporté de 2018	4.000,02€	0 €	- 4.000,02 €
Investissement	55.228,64 €	42.266,12 €	- 12.962,52 €
Résultat reporté de 2018	42.266,12€	0 €	- 42.266,12 €
Reste à réaliser	0 €	0 €	0 €
Résultat final	178.247,90 €	144.103,16 €	- 34.144,74 €

Voté à l'unanimité

3.6 Budget Annexe Lotissement de la Croix Hyava

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement du Courtil »

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté de 2018			
Investissement	0 €	0 €	0 €
Résultat reporté de 2018			
Reste à réaliser			
Résultat final	0 €	0 €	0 €

Voté à l'unanimité

4- Affectation des résultats

4.1 Budget Annexe Cuisine Centrale

- ***Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe « Cuisine Centrale ».***

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 117.754,10 €
- Un excédent d'investissement de : 17.848,04 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 117.754,10 €**
- **Excédent d'investissement reporté (R001) : 17.848,04 €**

Voté à l'unanimité

4.2 Budget Annexe Lotissement de La Marre – La Ferrière

- ***Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement de la Mare ».***

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 2.123,70 €
- Un déficit d'investissement de : 2.123,64 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 2.123,70 €**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 2.123,64 €**

Voté à l'unanimité

4.3 Budget Annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

- ***Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement du Clos Doré ».***

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit de fonctionnement de : 89.583,06 €
- Un excédent d'investissement de : 31.543,39 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 89.583,06 €**
- **Excédent d'investissement reporté (R001) : 31.543,39 €**

Voté à l'unanimité

4.4 Budget Annexe Lotissement Centre Bourg

- ***Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement Centre Bourg ».***

Le compte administratif fait apparaître :

- Un déficit d'investissement de 57.705,80 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 57.705,80 €**

Voté à l'unanimité

4.5 Budget Annexe Lotissement rue du Courtil

- **Affectation du résultat de clôture de l'exercice 2019 du budget annexe « Lotissement du Courtil ».**

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 21.083,90 €
- Un déficit d'investissement de : 55.228,64 €

Il a été proposé au conseil municipal l'affectation définitive suivante :

- **Excédent de fonctionnement reporté (R002) : 21.083,90 €**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 55.228,64 €**

Voté à l'unanimité

5- Vote des Budgets Primitifs 2020

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

Suite à la présentation du rapport d'orientations budgétaires du 30 janvier 2020, M. Le Maire a invité le Conseil Municipal à se prononcer sur le budget primitif 2020 des dépenses et recettes des sections de fonctionnement et d'investissement pour les budgets annexes.

Les budgets annexes communaux ont été présentés dans l'ordre suivant :

- *Budget Annexe Cuisine Centrale*
- *Budget Annexe Lotissement La Mare La Ferrière*
- *Budget Annexe Lotissement Clos Doré- St Lubin*
- *Budget Annexe Lotissement Centre Bourg*
- *Budget Annexe Lotissement Courtil*
- *Budget Annexe Lotissement Croix Hyava*

Les budgets détaillés par chapitre ont été annexés à la convocation.

Voté à l'unanimité

5.1 Budget annexe Cuisine Centrale

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Cuisine Centrale 2020. Le volume total du projet de budget Cuisine Centrale pour 2020 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	693.555 €	693.555 €
Investissement	71.348 €	71.348 €
Total	764.903 €	764.903 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Voté à l'unanimité

5.2 - Vote du Budget annexe Lotissement de La Mare

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement de La Mare 2020.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2020 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	4.247,34 €	4.247,34 €
Investissement	4.247,28 €	4.247,28 €
Total	8.494,62 €	8.494,62 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Voté à l'unanimité

5.3 - Vote du Budget annexe Lotissement du Clos Doré – St Lubin

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement du Clos Doré 2020.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2020 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	171.311,06 €	171.311,06 €
Investissement	113.266,39 €	113.266,39 €
Total	284.577,45 €	284.577,45 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Voté à l'unanimité

5.4 - Vote du Budget annexe Lotissement Centre Bourg 2020

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Centre Bourg 2020.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2020 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	57.710,80 €	57.710,80 €
Investissement	57.705,80 €	57.705,80 €
Total	115.416,60 €	115.416,60 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Voté à l'unanimité

5.5 - Vote du Budget annexe Lotissement Rue du Courtil 2020

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement Rue du Courtil 2020.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2020 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	92.935,90 €	92.935,90 €
Investissement	97.839,64 €	97.839,64 €
Total	190.775,54 €	190.775,54 €

M. Le Maire a précisé que les reports de la section de fonctionnement et de la section d'investissement sont intégrés au budget 2020.

Voté à l'unanimité

5.6- Vote du Budget annexe Lotissement de la Croix Hyava

Le conseil municipal a été invité à se prononcer sur le projet du budget annexe Lotissement de la Croix Hyava 2020.

Le volume total du projet de budget Lotissement pour 2019 est arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	42.000,00 €	42.000,00 €
Investissement	42.000,00 €	42.000,00 €
Total	84.000,00 €	84.000,00 €

Voté à l'unanimité

6. Approbation des Comptes de Gestion et Comptes Administratifs : Assainissement et Commune

6.1 Adoption des Comptes de Gestion et Compte Administratif

✓ **ASSAINISSEMENT :**

➤ **Compte de gestion 2019**

Le compte de gestion du budget annexe « Assainissement » fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 61.020,97 €
- Résultat de clôture 2019 : - 42.223,13 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : - 157.729,27 €
- Résultat de clôture 2019 : - 106.544,57 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget annexe « Assainissement », dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

➤ **Compte administratif 2019**

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget annexe « Assainissement ».

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	134.591,06 €	73.570,09 €	- 61.020,97 €
Résultat reporté de 2018		18.797,84 €	18.797,84 €
Investissement	272.101,10 €	114.371,83 €	- 157.729,27 €
Résultat reporté de 2018		51.184,70 €	51.184,70 €
Reste à réaliser			
Résultat final	406.692,16 €	257.924,46 €	- 148.767,70€

Le compte administratif fait apparaître :

- ✓ Un déficit de fonctionnement de : 42.223,13 €
- ✓ Un déficit d'investissement de : 106.544,57 €

✓ **COMMUNE** :

➤ **Compte de gestion 2019**

Le compte de gestion du budget principal fait apparaître les résultats suivants :

La section de fonctionnement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 1.068.066,55 €
- Résultat de clôture 2019 : 1.068.066,55 €

La section d'investissement fait apparaître les résultats suivants :

- Résultat de l'exercice 2019 : 419.983,23 €
- Résultat de clôture 2019 : - 253.774,41 €

Il a été proposé au conseil municipal d'adopter le compte de gestion et les comptes financiers de l'exercice 2019 présentés par le Comptable public, pour le budget principal, dont les résultats sont identiques à ceux de la comptabilité administrative.

➤ **Compte administratif 2019**

Les résultats 2019 de la comptabilité administrative sont strictement identiques à ceux des comptes de gestion et comptes financiers du Comptable public. Il est proposé au conseil municipal d'adopter le compte administratif de l'exercice 2019 du budget principal.

CA 2019	Dépenses	Recettes	Total
Fonctionnement	3.094.870,61 €	4.162.937,16€	1.068.066,55 €
Résultat reporté de 2018	0 €	0 €	0 €
Investissement	1.580.448,42 €	2.000.431,65 €	419.983,23€
Résultat reporté de 2018	673.757,64 €	€	- 673.757,64 €
Reste à réaliser	771.577,14 €	493.511 €	- 278.066,14 €
Résultat final	6.120.653,81 €	6.656.879,81 €	536.226 €

Le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de : 1.068.066,55 €
- Un déficit d'investissement de : 253.774,41 €

Voté à l'unanimité

6.2 Transfert du résultat de Clôture du compte administratif Assainissement

M. Le Maire a rappelé que le Conseil Municipal réuni en sa séance du 02 décembre 2019 a pris acte du transfert de la compétence Assainissement à la Communauté de Communes à compter du 1^{er} janvier 2020 et a également décidé de clôturer au 31 décembre 2019 le budget annexe Assainissement et de transférer les résultats de clôture au Budget Principal de la Commune dès que les comptes seront approuvés.

M. Le Maire a précisé que le transfert de compétence doit donner lieu à délibération concordante de LCBC et la Commune.

M. Le Maire a proposé compte tenu des résultats constatés aux Comptes de Gestion & Administratif de transférer les résultats du budget assainissement à LCBC, à savoir un déficit de fonctionnement de 42.223,13 € et un déficit d'investissement de 106.544,57 € et de prévoir via une décision modificative les crédits nécessaires pour constater ce transfert.

Voté à l'unanimité

6.3 Affectation des résultats

M. Le Maire a précisé les résultats constatés aux Comptes Administratifs Assainissement et Commune tels que présentés ci-dessous :

✓ **ASSAINISSEMENT** :

- Un déficit de fonctionnement de : 42.223,13 €
- Un déficit d'investissement de : 106.544,57 €

✓ **COMMUNE :**

- Un excédent de fonctionnement de : 1.068.066,55 €
- Un déficit d'investissement de : 253.774,41 €

M. Le Maire a proposé aux Conseillers Municipaux l'affectation du résultat comme suit en prenant les hypothèses suivantes :

* Reversement des déficits assainissement à la Commune par LCBC

* L'excédent de la section de fonctionnement est intégré dans sa totalité au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé).

- **Excédent de fonctionnement capitalisé dans le budget investissement (R1068) : 1.068.066,55 €**
- **Déficit de fonctionnement reporté (D002) : 42.223,13 €**
- **Déficit d'investissement reporté (D001) : 360.318,98 € (ce déficit correspond au cumul des deux résultats de clôture au 31 décembre 2019 des budgets Assainissement et Commune).**

Voté à l'unanimité

6.4 Budget Commune : Décision Modificative n°1

M. le Maire a précisé que compte tenu de la constatation des résultats de clôture des Budgets Assainissement & Commune au 31 décembre 2019 et du transfert du résultat de clôture de l'assainissement vers la Commune et de la proposition d'affectation et du vote du Budget Principal 2020, une décision modificative est nécessaire pour constater la reprise anticipée du résultat et ce transfert :
M. le Maire a présenté en séance le projet de Décision Modificative n° 1.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
 FONCTIONNEMENT				
D002 Déficit reporté	42 224.00			
R7788				42 224.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	42 224.00	-	-	42 224.00
 INVESTISSEMENT				
D001	360 319.00			
DI C/2313 op 254 Maison LE HO	400 000.00			
DI c/2315 op 256 Rue de la Gare	414 293.00			
R1068				1 068 067.00
R1068				106 545.00
TOTAL INVESTISSEMENT	1 174 612.00	0.00	0.00	1 174 612.00

Voté à l'unanimité

7. Budget Commune : Décision Modificative n°2

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. Le Maire a présenté en séance le projet de Décision Modificative n° 2. Il s'agit de prévoir des crédits supplémentaires en dépenses à la section de fonctionnement d'une part pour 8.710 € au chapitre 014 afin de pouvoir reverser à LCBC la taxe foncière bâtie 2019 et d'autre part à la section d'investissement, à l'opération 234 « cimetières » pour 3.000 €. En recette d'investissement, l'attribution de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour les travaux de la maison LE HO pourra être inscrite au compte 1341 de l'opération 254 « Maison LE HO » pour 200.000 € correspondant à la 1^{ère} tranche de travaux retenus par la Préfecture pour 2020.

Désignation	DEPENSES		RECETTES	Augmentation de crédits
	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Diminution de crédits	
FONCTIONNEMENT				
DF - C/739113 chap 014	8 710.00			
RF - C/7411				4 074.00
RF - C/74121				1 362.00
RF - C/74127				1 232.00
RF - C/744 FCTVA				2 042.00
TOTAL FONCTIONNEMENT	8 710.00	-	-	8 710.00
INVESTISSEMENT				
DI - C/ 21316 op 234 Cimetières	3 000.00			
DI - C/ 2313 op 243 Presbytère Plémet	177 000.00			
DI - C/2315 op 156 Voirie	20 000.00			
RI - C/1341 op 254				200 000.00
TOTAL INVESTISSEMENT	200 000.00	0.00	0.00	200 000.00

Voté à l'unanimité

8. Travaux rue de la Gare

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire et Patrick RAULT adjoint,

- Adoption de l'Avant-Projet Définitif et forfait définitif – Avenant – Demande de Subventions

M. Le Maire a rappelé aux membres du Conseil Municipal que LOUDEAC COMMUNAUTE CENTRE BRETAGNE s'est associée à la Commune de PLEMET en vue de constituer via une convention un groupement de commandes. L'objectif de ce regroupement est de permettre aux deux maitres d'ouvrage de réaliser une opération compte tenu qu'ils justifient de besoins liés à une opération ponctuelle en vue de réaliser des économies d'échelle. Il s'agit d'aménager la rue de la Gare, en réhabilitant dans un premier temps le réseau d'assainissement – eaux usées et pluviales puis dans un 2nd temps réaliser un aménagement de surface afin de sécuriser ce secteur.

Suite à une consultation, un groupement composé des bureaux d'études HORIZONS PAYSAGES & SERVICAD, a été retenu pour la mission de maîtrise d'œuvre.

La zone d'étude comprenait initialement la rue de la Gare à partir du cimetière en allant vers La Prénessaye. Les travaux ont été estimés à 700.000 € HT pour la partie relevant de la Commune et 300.000 € HT pour l'EPCI.

Compte tenu de la présentation des esquisses par le Maitre d'œuvre, la Commune a fait part de son souhait de prendre en compte dans les études et les travaux le parking situé à proximité du cimetière et en contrebas de la route.

Le maitre d'œuvre ayant pris en compte cette demande, a mis à jour son estimation détaillée.

Patrick RAULT a présenté en séance l'avant-projet définitif ainsi que l'estimation financière. Il a été proposé d'une part d'arrêter le montant des travaux et d'autre part de fixer le forfait définitif des honoraires du maitre d'œuvre et de prendre acte du plan de financement à ce stade afin de compléter le dossier de demande de DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) pour 2020.

Voté à l'unanimité

9. Travaux de réhabilitation du Presbytère de Plémet

Rapporteur : Patricck RAULT, Adjoint au maire

Adoption du projet – Demande de subventions DSIL

M. RAULT Patrick a présenté lors de la séance, le projet de réhabilitation du Presbytère de Plémet établi par le Maitre d'œuvre – Mme Isabelle LE HO. M. RAULT a précisé que ces travaux ont pour origine une demande de l'Association Diocésaine qui avait sollicité la Commune pour des travaux de rénovation de la salle de bain. Compte tenu de l'état vétuste de cet ensemble immobilier, la Commune a engagé une réflexion pour une rénovation du Presbytère dans son ensemble afin de rendre plus agréable cet immeuble. Dans le cadre de ces travaux, un nouveau logement communal – T3 - sera mis en location.

Au stade de l'avant – projet sommaire, le coût des travaux a été estimé à 267.650 € Hors Taxes avec l'utilisation de matériaux biosourcés afin de bénéficier de gain énergétique.

Un dossier de demande de Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) pour 2020 a été déposé et pour lequel un accusé de réception a été adressé par la Préfecture à la Commune début mai 2020 ; ce qui autorise la Commune à procéder au commencement d'exécution du projet.

M. Le Maire a proposé d'adopter l'avant-projet sommaire arrêté à la somme de 267.650 € Hors Taxes et de prendre acte du plan de financement prévisionnel et d'autoriser M. Le Maire à déposer et à signer les dossiers de demande d'autorisation de travaux en matière d'urbanisme – tout document nécessaire en matière d'urbanisme et à solliciter les financeurs pour une aide.

Voté à l'unanimité

10. Travaux de réhabilitation du Presbytère de La Ferrière

Rapporteur : M. RAULT Patrick, Adjoint au Maire

➤ Adoption du projet – Demande de subventions DETR et DSIL

M. RAULT Patrick a présenté les plans du projet en séance et a rappelé que lors de sa séance du 30 janvier 2020, le Conseil Municipal a adopté le projet définitif de réhabilitation de l'ancien Presbytère de LA FERRIERE pour un coût estimé à 246.000 € Hors Taxes.

Ce coût intégrait les travaux de réhabilitation de l'ensemble du bâtiment dont l'aménagement des combles.

M. Le Maire a précisé qu'une demande de DETR au titre de 2020 a été déposée sur la base des travaux estimés à 246.000 € HT. Compte tenu que ce dossier répond aux thématiques de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Rénovation thermique, transition énergétique, développement des énergies renouvelable », un dossier a été déposé. A ce titre, le projet a été revu afin de présenter un dossier susceptible d'être retenu pour cette dotation. Le coût des travaux a ainsi été estimé à 277.600 € avec la mise en place de matériaux biosourcés.

M. le Maire a proposé d'actualiser la délibération du Conseil Municipal du 30 janvier 2020 en prenant en compte le coût des travaux estimés à 277.600 € HT et d'adopter le plan de financement qui a été présenté en séance de conseil municipal. M. Le Maire a précisé également que compte tenu de la situation actuelle, le démarrage des travaux pourrait être reporté de quelques mois eu égard à la période dérogatoire établie durant la crise sanitaire (période de suspension et de report des délais d'instruction en matière d'urbanisme). il a également été proposé de solliciter les financeurs (DETR et DSIL).

Voté à l'unanimité

11. Avance sur subvention pour l'association AFR

Rapporteur : Mme Elodie BOUTBIEN,

Il a été présenté en séance la proposition d'une avance sur subvention pour l'ALSH.

M. Guenaël JOSSÉ n'a pas pris part au vote

Voté à l'unanimité

12. Désignation des membres des différentes commissions communales :

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

Il a été proposé de créer les commissions communales suivantes :

- ✓ **Finances – Fiscalité**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – BOUTBIEN Elodie – NEVO Chantal – FERNANDEZ Ronan – POINEUF Elisabeth – RAULT Patrick - BRICHORY Annick – DUBOIS Amandine – SAVENAY Brigitte
- ✓ **Affaires scolaires et petite enfance**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – BOUTBIEN Elodie – BEUREL Delphine – FERNANDEZ Ronan – BASSET Sandrine – JOSSÉ Guénaël – JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie – JOUET Christelle – LE TENO Anthony – RAULT Patrice
- ✓ **Urbanisme et développement local**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – RAULT Patrick – NEVO Chantal – POINEUF Elisabeth – BLOUIN Pierre-Yves – BEUREL Delphine – BOUDARD Bernard – BRICHORY Annick – CHAUVEL Isabelle – LE MÉE Jacques – ROCABOY Michel – SAVENAY Brigitte – THEBAULT Pascale
- ✓ **Sport/jeunesse/vie associative sportive**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – FERNANDEZ Ronan – NEVO Chantal – BEUREL Delphine – DUBOIS Amandine – JOSSÉ Guénaël – LE MÉE Jacques – LE TÉNO Anthony – MONTEIL Guy – RAULT Patrice – ROUAULT Sébastien – SOULABAILLE Anne-Marie
- ✓ **Tourisme/loisirs/vie associative culturelle/Communication/Fêtes et cérémonies**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – NEVO Chantal – FERNANDEZ Ronan – BEUREL Delphine – BASSET Sandrine – BRICHORY Annick – DUBOIS Amandine – JOSSE Guénaël – MONTEIL Guy – RAULT Patrice
- ✓ **Bâtiments /équipements /réseaux/ espaces verts/ matériel**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – RAULT Patrick – POINEUF Elisabeth – BLOUIN Pierre-Yves – BOUDARD Bernard – LE MAITRE François – LE MÉE Jacques – ROCABOY Michel – ROUAULT Sébastien – SAVENAY Brigitte – THEBAULT Pascale
- ✓ **Voirie/Sécurité routière/affaires foncières et agricoles**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – RAULT Patrick – NEVO Chantal – BLOUIN Pierre-Yves – BOUDARD Bernard – LE MAITRE François – LE MÉE Jacques – ROCABOY Michel – ROUAULT Sébastien
- ✓ **CCAS**
 - Membres élus : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – POINEUF Elisabeth – BRICHORY Annick – CHAUVEL Isabelle – JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie – SAVENAY Brigitte – SOULABAILLE Anne-Marie – THEBAULT Pascale – BEUREL Delphine (suppléante)
 - Membres non élus : LE MAGUET Daniel – NOUET Fernand – ROUAULT Marie-Annick – LABAS Pascale – TUAL Monique – LE FEVRE Marie-Annick – ROUTIER Sylvie – RAULT Jeannine
- ✓ **Cimetières**
 - Membres : BOUTRON Romain – PIGNARD Didier – NEVO Chantal – BRICHORY Annick – CHAUVEL Isabelle – DUBOIS Amandine – JOUET Christelle – SAVENAY Brigitte – SOULABAILLE Anne-Marie – THEBAULT Pascale

Ont également été créés :

✓ **La commission CUISINE CENTRALE :**

- **Membres :** BOUTBIEN Elodie – POINEUF Elisabeth – BASSET Sandrine – BREUVART Sandrine – BRICHORY Annick – DUBOIS Amandine – LE TÉNO Anthony – ROUAULT Sébastien

✓ **Le Comité de Pilotage « Maison des Associations » :**

- **Membres :** NEVO Chantal – FERNANDEZ Ronan – RAULT Patrick – DUBOIS Amandine – JOSSE Guénaël – JOSSÉ-SORGNIARD Aurélie – LE TÉNO Anthony – RAULT Patrice

✓ **Le Comité de Pilotage « Ecole Maternelle » :**

- **Membres :** BOUTBIEN Elodie – RAULT Patrick – FERNANDEZ Ronan – BASSET Sandrine – BOUDARD Bernard – DUBOIS Amandine – LE TÉNO Anthony

✓ **Le Comité de Pilotage « Centre Bourg » :**

- **Membres :** RAULT Patrick – POINEUF Elisabeth – NEVO Chantal – BOUDARD Bernard – BRICHORY Annick – LE MÉE Jacques – ROUAULT Sébastien – SAVENAY Brigitte

13. Désignation des délégués aux différentes commissions Extérieures

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

13.1 - Syndicat du Lié

Il a été procédé à la désignation de délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat du Lié.

Ont été désignés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BOUTRON Romain	RAULT Patrice
BOUDARD Bernard	ROUAULT Sébastien

Voté à l'unanimité

13.2 – SDE

Il a été procédé à la désignation de délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor.

Ont été désignés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
RAULT Patrick	LE MÉE Jacques
NEVO Chantal	DUBOIS Amandine

Voté à l'unanimité

13.3 – Collège Louis Guilloux

Il a été procédé à la désignation de délégués titulaires et suppléants appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration du Collège Louis Guilloux.

Ont été désignés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
FERNANDEZ Ronan	PIGNARD Didier

Voté à l'unanimité

13.4 – EPMS de Belna

Il a été procédé à la désignation d'un délégué titulaire et d'un suppléant appelés à siéger au sein du Conseil d'Administration de l'EPMS de Belna.

Ont été désignés :

TITULAIRE	SUPPLEANT
BREUVART Sandrine	BEUREL Delphine

Voté à l'unanimité

14. Désignation du correspondant Défense

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

Conformément à la circulaire ministérielle du 21 octobre 2001, le secrétaire d'état à la défense chargé des anciens combattants demande que soit désigné au sein du conseil municipal un correspondant défense qui aura vocation à devenir un interlocuteur privilégié des autorités militaires du département dans le cadre du lien Nation-Armées. Il sera destinataire d'une information régulière et sera susceptible de s'impliquer dans la nouvelle réserve citoyenne et de s'occuper du recensement.

M. le Maire s'est proposé.

Voté à l'unanimité

15. Désignation du correspondant Sécurité Routière

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

Dans le cadre d'une démarche concertée entre le Préfet et le Conseil Général visant à développer les politiques locales en matière de sécurité routière, le Préfet invite les conseils municipaux à désigner un élu référent « Sécurité Routière ».

M. le Maire a proposé M. Pierre-Yves BLOUIN adjoint à la voirie et à la sécurité routière

Voté à l'unanimité

16. Désignation du correspondant du CNAS

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

La Commune de PLEMET adhère au CNAS. (Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales). Il a été demandé aux membres du Conseil Municipal de désigner un correspondant.

M. le Maire a proposé de désigner Mme Elodie BOUTBIEN pour représenter la Commune au CNAS

Voté à l'unanimité

17. Désignation des commissaires de la commission communale des impôts directs par le directeur départemental des Finances Publiques

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

Vu l'article 1650-1 du code général des Impôts, chaque commune institue une commission communale des impôts directs composée du maire ou de son adjoint délégué et de huit commissaires pour les communes de plus de 2000 habitants. Les 8 commissaires titulaires et les 8 commissaires suppléants sont désignés par le directeur départemental des Finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double (soit 32) dressée par le conseil municipal.

Après avoir veillé à ce qu'ils remplissent les conditions décrites dans l'article 1650 du code général des impôts, une liste de membres sera à désigner (personnes de tous les secteurs de la commune, connaissant bien la commune étant disponible et représentant en nombre équivalent des contribuables assujettis à la taxe foncière à la taxe d'habitation et à la cotisation foncière des entreprises. Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune).

Les élus suivants ont été désignés :

TITULAIRES	SUPPLEANTS
NEVO CHANTAL	BEUREL DELPHINE
POINEUF ELISABETH	THEBAULT PASCALE
JOSSE GUENAEL	BOUDARD BERNARD
RAULT PATRICE	SOULABAILLE ANNE MARIE
PIGNARD DIDIER	LE MAITRE FRANCOIS
BOUTRON ROMAIN	LE MEE JACQUES
BRICHORY ANNICK	BASSET SANDRINE
RAULT PATRICK	PERROQUIN JEROME

18. Création d'emplois en besoin occasionnel

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

VU la nécessité de remplacer les agents titulaires en congés d'été et du fait du surcroît de travail d'entretien sur cette période, M. le Maire a proposé de recruter deux agents non titulaires dans les conditions et pour les périodes qui suivent :

- Deux Adjointes techniques, à temps complet, IB 350-IM 327 du 6 juillet au 28 août 2020

VU les conditions sanitaires actuelles et la réglementation et limitation d'effectifs pouvant être accueillis pour les animations sportives communales, il a été proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet du 6 juillet au 28 août 2020, IB 350 IM 327

Afin de promouvoir et développer les activités sportives communales, il a été proposé de créer un poste d'adjoint d'animation à temps complet IB 350 IM 327 du 1^{er} septembre 2020 au 31 août 2021.

Voté à l'unanimité

19. Animation sportive : tarification

Rapporteur : M. FERNANDEZ Ronan, Adjoint aux sports,

La commission temporaire « sport, jeunesse et vie associative » s'est réunie le lundi 15 juin et propose de maintenir les tarifs annuels pour l'année 2020-2021 :

*Tarification annuelle des animations sportives communales : Adultes : 52 € - Enfant : 40 €

*S'agissant du dispositif d'animation sportive pendant les vacances, il est décidé qu'en l'état actuel, il convient d'attendre la rentrée de septembre pour définir les tarifs en fonction de l'évolution de la crise sanitaire et du contenu de l'opération.

Par contre, pour le dispositif de cet été et compte tenu des contraintes liées au Covid, des aménagements et des conditions d'inscription obligent à maintenir seulement deux tarifs : la journée 9 € - La sortie : 20 €

2 tarifs sont abandonnés : la semaine 25 € et le programme en totalité 85 €

Voté à l'unanimité

20. Facturation Maison de l'Enfance

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

Le Conseil Municipal a été informé qu'au vu du contexte sanitaire, le multi accueil a été fermé aux enfants, exception faites des enfants de parents soignants. Depuis le 11 mai une réouverture a été possible mais restreinte en nombre de places. Toutes les familles n'ayant pas pu bénéficier du service, il sera proposé aux membres du Conseil Municipal d'étudier la proposition de ne pas procéder à la facturation des familles ayant un contrat mais n'ayant pas mis leur enfant dans la structure.

Voté à l'unanimité

21. Don du Poney

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. le Maire a proposé aux membres du Conseil Municipal de permettre la donation du poney dont il en est propriétaire (animal retrouvé en divagation et sans propriétaire).

Il a invité le Conseil Municipal à se prononcer sur les modalités suivantes :

- Don de l'animal à toute personne justifiant d'une surface clôturée
- Don à toute personne ayant déjà une expérience auprès des chevaux car l'animal n'est pas dressé.
- Autoriser M. le maire à signer tous documents relatif à la donation

Voté à l'unanimité

22. Expulsion d'un locataire

Rapporteur : Mme POINEUF Elisabeth

Mme POINEUF Elisabeth a informé que le montant des impayés de loyer du locataire du logement communal situé 6 rue de L'Eglise – Résidence du Minerai - Appartement n°6 à La Ferrière s'élève à 9 091,11 € au 01/06/2020. Elle explique que cette situation est due à un double compte à la trésorerie au nom de ce locataire, et que cette personne ne répond à aucune sollicitation effectuées par les agents communaux pour trouver une solution amiable.

Considérant que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un huissier de justice, il est nécessaire de faire appel à Maître LUCAS AUDIC sis à Loudéac.

Cette procédure peut être suspendue à tout moment, si le locataire s'affranchit du paiement de la dette.

M. le Maire a demandé l'autorisation d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre du locataire domicilié 6 rue de l'Eglise – Résidence du Minerai – appartement n°6, de prendre Maître LUCAS AUDIC comme huissier de justice et d'autoriser le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision.

Voté à l'unanimité

23. Versement subvention à l'école St Louis de Monfort

Rapporteur : M. Romain BOUTRON, Maire

M. le Maire a fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention faite par l'Ecole St Louis de Montfort de LA CHEZE par courrier en date du 06 avril 2020.

M. le Maire a rappelé que par délibération du 05 juin 2019, le Conseil Municipal avait décidé de verser une subvention de 30 € par enfant du territoire à l'école.

M. Le Maire a proposé de verser une subvention de 30 € par enfant du territoire à l'Ecole St Louis de Montfort au titre de l'année scolaire 2019-2020. Pour cet exercice, 19 enfants de la Commune de LA FERRIERE sont inscrits à l'école St Louis de Monfort.

Mme Delphine BEUREL n'a pas pris part au vote

Voté à l'unanimité

24.Revalorisation des tarifs cantine

Rapporteur : Mme BOUTBIEN Elodie

Mme BOUTBIEN Elodie a proposé de revoir les tarifs des repas pour les cantines, un travail sur les nouveaux tarifs ayant eu lieu lors de la commission Cantine, affaires scolaires et périscolaires du 23 juin.

Tarifs Cantine	
	2018/2019
Ecoles	
Maternelle	3,00
Elémentaire	3,15
Collège	4,35

ALSH	
Enfants Maternelle	3,00
Enfants Elémentaire	3,15
Autres tarifs	
OGEC	5,20
Personnel communal cuisine	AN

Enseignants et autres adultes	5,2
Stagiaires services communaux	Suppression tarif stagiaire
EPHAD	4,95

Personnel communal	minimum garanti
	3,54
Cantine La Ferrière	3,54

Voté à l'unanimité

25. Mise à disposition d'agents communaux pour l'association AFR

Rapporteur : M. Romain Boutron, Maire

Dans le cadre de la mise en place du centre de loisirs pour cet été et les vacances d'automne, face au besoin de personnel de l'AFR, la commune de PLEMET propose de mettre à disposition des agents communaux.

Une convention serait mise en place pour cette mise à disposition de personnel.

M. Guenaël JOSSÉ n'ayant pas pris part au vote

Voté à l'unanimité

26. Questions Diverses

Les élus souhaitent que leur soit envoyé l'organigramme de la Commune.

Une visite des bâtiments communaux sera programmée, probablement en septembre.

M. le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les plans pour les travaux des presbytères de Plémet et la Ferrière seront mis à disposition de celui qui en fera la demande en mairie.

M. PERROQUIN soulève la problématique de la vitesse excessive rue de la mare (notamment souhaite qu'un des véhicules à fort tonnages), M. le Maire souhaite que l'entreprise à qui appartient ces engins soit identifiée.

Michel ROCABOY signale qu'au lieudit LA GAUTRAIE la voirie pourtant récente semble se détériorer ; les services techniques iront constater.

Un échange a eu lieu sur les circonstances de l'accident mortel ayant eu lieu sur la RD1

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Maire déclare la séance close à 22h15

Le secrétaire de séance,
Jacques LE MEE

Le Maire,
Romain BOUTRON


